

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 21 avril 2020*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Denis BERTRAND

**Délibération n°2021-085**

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 3

<b>EAU ASSAINISSEMENT REGULARISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU D'EAU POTABLE EN TERRAIN PRIVE MOULIN DE LA VILLE COMMAULT (LANDEHEN)</b>
--

Par acte notarié signé le 18 février 2021, la commune de Landéhen a cédé au riverain une portion de voirie en impasse au lieu-dit du Moulin de la Ville Commault. La canalisation d'eau potable desservant les acquéreurs passe par ladite portion de voirie cédée sur une longueur d'environ 35 mètres.

Afin de garantir la pérennité des canalisations en terrain privé, il est nécessaire de constituer des servitudes de passage de canalisations publiques. L'établissement de servitudes liées à la pose des canalisations publiques d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales dans les fonds privés sont autorisées et régies par les articles L.152.1 et suivants et articles R.152.1 et suivants du Code Rural.

S'agissant d'une régularisation, aucune indemnité forfaitaire n'est due aux propriétaires.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE la constitution d'une servitude de passage de canalisations publiques sur les parcelles privées rétrocédées par la commune de LANDEHEN au lieu-dit Moulin de la Ville Commault, sans indemnité forfaitaire,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à intervenir à tout acte de constitution de servitude et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le	4 MAI 2021
Affiché le	4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

Philippe HERCOUET

